

Assises nationales du transport aérien

Cahier d'acteurs













Les citoyens européens et notamment français manifestent régulièrement mais souvent trop discrètement leurs inquiétudes quant à l'incidence de l'environnement d'aujourd'hui sur leur santé, une incidence dont nous savons qu'elle joue un rôle déterminant dans la Croissance économique et le Développement durable.

Nous savons aussi qu'ils n'ont pas le pouvoir de choisir la qualité de l'air qu'ils respirent, ni la possibilité d'éviter d'être parfois exposés à certaines substances polluantes et encore moins la capacité à gérer le bruit, reconnu comme une nuisance majeure.

Or, nous savons que la pollution atmosphérique et les nuisances sonores générées par les avions au décollage, comme ceux en phase d'atterrissage, sont un des thèmes qui revêtent à vos yeux une importance cruciale.

Depuis novembre 2011, de nouvelles procédures d'atterrissage ont été mises en œuvre sur les aéroports franciliens, notamment pour les avions en provenance du Sud-Est à destination d'Orly, qui se sont traduites par un transfert de nuisances sur les populations du Sud Essonne. Pire encore, le bilan de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) avait démontré que, sur l'année 2013, les altitudes et les tracés présentés lors du débat public n'avaient pas été respectés. Cette situation ne connaît malheureusement pas d'évolution favorable, bien au contraire. Outre les irrespects de trajectoires, trop d'aéronefs traversent ce secteur à une altitude basse, inférieure au plafond de 4 000 Fts, soit 1 200 mètres, et quasi constante en lieu et place d'une descente continue alors qu'aucune raison opérationnelle ne le justifie.

Par ailleurs, en juin 2016, les communes du Sud Francilien ont découvert un projet de nouvelles trajectoires de décollage d'Orly par vent d'Est présentées par la Direction Générale de l'Aviation Civile et la Commission consultative de l'environnement d'Orly. De fait, ces nouvelles trajectoires, simple transfert géographique de nuisances, ne font qu'officialiser le non-respect des trajectoires officielles essentiellement par les contrôleurs aériens et par voie de conséquence par les compagnies aériennes. Un point clé demeure : la définition du VPE, Volume de Protection Environnemental, n'incite pas les compagnies aériennes à monter, privilégiant alors la prise de vitesse au détriment de la prise d'altitude.

C'est la raison pour laquelle, loin de toutes polémiques inutiles et stériles et avec la volonté déterminée d'agir afin d'être positifs, constructifs et engagés pour tous ceux que ces nuisances affectent, nous proposons une modification des règles imposées aux avions de ligne dans le cadre des procédures de décollage au départ d'Orly.

Ces règles pourraient indiscutablement diminuer les nuisances sonores et, rejoignant une des priorités du Gouvernement, diminuer la pollution. Nous avons baptisé ce projet alternatif « PRISALT », une solution gagnante pour tous.

Nous n'avons rien inventé. Nous avons seulement retenu des choix déjà appliqués dans de hauts lieux de l'Aviation Internationale dont Londres Heathrow, New-York-JFK, Los Angeles, Tokyo-Haneda mais aussi de l'Aviation Française à Bâle-Mulhouse.

Actuellement, la procédure officielle « Anti-bruit » imposée aux avions est de monter à la poussée décollage jusqu'à 1 500 Fts soit 457 mètres puis, en réduisant les réacteurs à la poussée de montée, de poursuivre à la pente maximale de montée jusqu'à 3 000 Fts soit 914 mètres.

La première étape « PRISALT » consiste à porter la procédure de montée initiale de 3 000 Fts à 5 000 Fts soit 1 524 mètres, soit un gain de 600 mètres.

La seconde étape « PRISALT », réalisée de concert avec la première, consiste à imposer un « plancher » de 10 000 Fts soit 3 050 mètres en dessous duquel, sauf exigence de sécurité aérienne, les contrôleurs ne disposeraient plus du droit de donner des « Directes », trajectoires raccourcies qui sortent des tracés officiels. Cela inciterait les compagnies aériennes à privilégier la montée à l'accélération.

Les effets positifs seraient incontestables. Le volume de bruit ressenti par les habitants survolés diminuerait fortement. Il en serait de même pour la pollution par une baisse de la consommation de carburant; en effet, quand la densité de l'air est plus faible, l'avion va plus vite pour une même vitesse affichée. En altitude, il va donc plus vite. La quantité d'air diminuant avec l'altitude, il en va donc de même pour la quantité de carburant nécessaire.

Cette solution est aussi valable pour les mouvements d'atterrissage provenant du Sud Est permettant de remonter l'altitude des avions sur les axes existants. Elle représente donc les mêmes avantages en termes de limitation des nuisances aériennes.

Elle est le fruit d'un travail approfondi réalisé par des professionnels de l'aviation, commandants de bord particulièrement, en lien avec les associations et les élus locaux, tout particulièrement ceux des territoires du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, des Communautés de Communes Dourdannais en Hurepoix, Entre Juine et Renarde (CCEJR), des 2 Vallées (CC2V) et du Val d'Essonne (CCVE), ainsi que de Grand Paris Sud et leurs communes ayant déjà délibéré à ce sujet.

Nous sommes certains que le Gouvernement sera convaincu par la simplicité et l'efficacité de notre proposition qui pourrait très bien être étendue à tout le territoire français, les nuisances et la pollution n'étant pas une particularité du seul Sud Francilien.

Franck MARLIN Député de l'Essonne Maire honoraire d'Etampes

Johann MITTELHAUSSER
Président de la Communauté d'Agglomération
de l'Étampois Sud-Essonne
Maire d'Angerville

Tannick HAMOIGNON

Président de la Communauté de Communes
du Dourdannais en Hurepoix
Maire de Roinville-sous-Dourdan

Jean-Marc FOUCHER
Président de la Communauté de Communes
Entre Juine et Renarde
Maire de Villeconin

Gérard HĚBĖRT Conseiller régional d'Île-de-France Jean-Jacques BOUSSAIAGAULT Président du Parc naturel régional du Gâtinais français Maire de Boigneville

Pascal SIMONNOT
Président de la Communauté de Communes
des Deux Vallées
Maire de Moigny-sur-Ecole

Patrick IMBERT
Président de la Communauté de Communes
du Val d'Essonne
Vice-président du Conseil départemental
de l'Essonne

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-président du Conseil régional Île-de-France Maire de Mennecy

Caroline PARATRE Vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne Guy CROSNIER

Président délégué du Conseil départemental de l'Essonne

Maire de La Forêt Sainte-Croix

Marie-Claire CHAMBARET Présidente déléguée du Conseil départemental

de l'Essonne

Maire de Cerny

Marie-Claude HEURTEAUX

Maire d'Abbéville-la-Rivière

Denis MEUNIER

Maire d'Auvers-Saint-Georges

Evelyne THOUEMENT

Maire de Bois-Herpin

Jacque BERNARD Maire de Baulne

Francis TASSIN

Maire de Boutervilliers

Michel ROULAND Maire de Brières-les-Scellés

Jérôme DESNOUE

Máire de Champmotteux

an-Louis CHANDELIER Maire de Brouy

Claude DUVAL

Maire de Courdimanche-sur-Essonne

David LOIGNON

Maire d'Estouches

Jean Christophe HARDY

Maire de D'Huison-Longueville

Bernard/LAPLACE

Maire d'Étampes

4

Est ly

Elisabeth DAILLY Maire d'Etréchy

A

Alain EECKEMAN Maire de Gironville-sur-Essonne

> Christian LECLAIR Maire de Maisse

Gay DESMURS Maire de Méréville

Patrick SAINSARD Maire de Milly-la-Forêt

Bernard DIONNET Maire de Morigny-Champigny

Claude FAUCONNIER Maire de Plessis Saint-Benoît

Yvon BOUKAYA Maire de Fontaine-la-Rivière

Mariannick MORVAN Maire de La Ferié-Alais

Henri SERGENT Maire de Marolles-en-Beauce

> Sabine FURMAN Maire de Mespuits

Jean-Pierre RELIAME

Jean-Pierre BELJAMBE Maire de Monnerville

Jean-Charde REVEAU Maire d'Ormoy-la-Rivière

Patrick PAGES Maire de Prunay-sur-Essonne GI CHEDTON

Christian GUERTON Maire de Puiselet-le-Marais

Yves GAUCHER Maire de Saclas

Christèle DELOISON Maire de Saint-Cyr-la-Rivière Stéphane DEMEULEMEESTER Maire de Saint-Hilaire

Philippe BERTHON Maire de Soisy-sur-Ecole Jean PERTHUIS Maire de Valpuiseaux

Gino BERTOL Maire de Videlles